

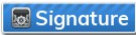







Bordereau de signature

2019/N°020 Création régie de paiement Insarag



Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	03/04/2019	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	04/04/2019	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	05/04/2019	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna Identity Plus CA, valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	09/04/2019	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-04-09)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : mardi 9 avril 2019 (2019-04-09)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/04/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 27 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Eric PUJOL, Éric GUILLAUMIN, Francis SALABERT suppléant de Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Marc COUSINIE.

Mmes, Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE, Michèle VINCENT.

- Membres de droit :

M. Florent FARGE, directeur de cabinet du Préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,

MED-COL Simon FAJON, médecin chef-adjoint,

CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Mohamed BOURAHLA, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

CDT Philippe CNOUQUART, chef de Pôle pilotage & stratégie,

Joël CASTEX, payeur départemental.

Départ en cours de séance : M. Eric GUILLAUMIN

Absents excusés :

M. Philippe GONZALEZ,

Mmes Florence BELOU, Marie-Louise AT,

COL Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,

CNE Jean-Marc RAYNAL, président de l'Union départementale,

CPL Julien ESTIVALS, SCH Julien DURAND.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 4.

Date de la convocation : 15 mars 2019.

RAPPORT N°020/CA – 03/19

OBJET : Création d'une régie d'avance dépenses pour les sapeurs-pompiers du Tarn participant à l'équipe zonale de sauvetage-déblaiement au format international INSARAG

Lors de sa séance du 23 novembre 2018, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn a décidé d'adhérer à l'équipe zonale de sauvetage-déblaiement au format international INSARAG.

Cette équipe spécialisée pouvant intervenir dans le monde entier, dans des conditions les plus difficiles, il est proposé au Conseil d'administration, la création d'une régie d'avance dépenses pour un montant de 2.000 euros afin de palier à des achats de première nécessité indispensables au fonctionnement des sapeurs-pompiers tarnais engagés (alimentation, médicaments,.....).

Cette régie restant sous l'autorité du comptable public, Monsieur CASTEX, Payeur Départemental, a donné son aval pour la création de celle-ci par courrier du 18 février dernier.

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98

Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr

SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/04/2019

Vu le décret n° 2000-318 du 7 avril 2000 relatif à la partie réglementaire du CGCT abrogeant le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du CGCT relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs et du montant du cautionnement imposé à ces agents ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- de valider la création de cette régie d'avance dépenses en numéraire à hauteur de 2.000 euros ;
- d'autoriser le Président à nommer par arrêté un régisseur titulaire et des régisseurs suppléants ;
- de verser une indemnité de responsabilité au régisseur titulaire conformément aux textes en vigueur à ce jour, à hauteur de 110 euros par an.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV – BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de publication : 09/04/2019

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 09/04/2019